



Un Fonds De Commerce De Bureau D'études Techniques Du Bâtiment.

Publié sur actify.fr le avril 25, 2025

159 vues

Adresse:

183 Avenue Georges Clémenceau

Date de fin de commercialisation:

08/05/2025

Date limite de dépôt des offres:

07/05/2025

Etude:

Etude LEGRAS DE GRANDCOURT Patrick

1104-131441. Déclare qu'est susceptible d'être cédé :

Un fonds de commerce de bureau d'études techniques du bâtiment. Conception, exécution, suivi de chantier. Conseils.

183 Avenue Georges Clémenceau
92000 NANTERRE

Description du fonds de commerce :

Activité : de Bureau d'études techniques du bâtiment. Conception, exécution, suivi de chantier. Conseils.

Situation locative : (Etablie sous toutes réserves par rapport aux éléments transmis par le débiteur)

ü Bail commercial du 1er septembre 2023

Adresse : 183 Avenue Georges Clémenceau

92000 NANTERRE



Désignation : Une surface locative de 78m2au 5ème étage

Destination : Exclusivement à usage de bureaux

Durée : 3 ans

Loyer : 2 600 € par mois soit 31 200 € HT par an

Arriérés de loyers : non communiqué

Dépôt de garantie : 2 600 € HT

Actifs à reprendre :

Eléments incorporels : Fonds de commerce de Bureau d'études techniques du bâtiment.
Conception, exécution, suivi de chantier. Conseils.

- Droit au bail des locaux sis 183 Avenue Georges Clémenceau 92000 NANTERRE
- Clientèle et achalandage,
- Enseigne/nom commercial
- Le droit de se dire successeur de la société GTR CONSEILS

Eléments corporels :

- Mobilier, matériel, stocks en pleine propriété selon inventaire établi par Maître NOUVELLE ETUDE, commissaire-priseur.

Les actifs corporels repris ne pourront inclure les biens susceptibles de revendication.

Les revendications de tiers portant sur des biens meubles peuvent intervenir dans un délai de trois mois à compter de la publication du jugement d'ouverture au BODACC.

Dans une telle hypothèse, l'acquéreur s'engage à restituer les biens revendiqués sans recours ni contre la procédure collective ni contre le liquidateur dont la responsabilité ne saurait en aucun cas être engagée à cet égard.

Le matériel roulant, à défaut d'avoir été expressément visé dans la marque d'intérêt, ne sera pas compris dans le périmètre de la cession.

La liste des actifs à céder peut être consultée sur le site du Conseil National des Administrateurs Judiciaires et Mandataires Judiciaires (www.cnajmj.com) et sur le site www.degrandcourt.fr.

Les renseignements ne sont communiqués qu'à titre indicatif étant rappelé que peuvent être



demandés au Greffe du Tribunal de Commerce de Nanterre un Extrait K-BIS, les bilans, les états d'inscription ainsi que l'inventaire détaillé.

Conditions de recevabilité des offres:

Sous peine d'irrecevabilité, les offres devront être déposées au plus tard le :

Mercredi 7 mai 2025

A 12H00

En mon étude :

10/14 Passage Antoine Riou

92000 - Nanterre